

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARCHE DE SERVICE : ENLEVEMENT ET TRANSPORT DE DECHETS DIVERS**

Séance du 29 janvier 2024  
Dûment convoqué le 23 janvier 2024

En l'an 2024, le lundi 29 janvier 2024 à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (21)** : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, LE TAON-BARRES, P. PETITQUEUX, M. POUDADE, M. RIFF, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (6)** : M. BLANC, P. BLANQUE, F. DESCLAUX, F. MARTIN, C. NOLIN, M. SANTANACH.

**Pouvoirs (9)** : A. HUG (à H. BAUDET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), F. OMAHSAN (à M. RIFF), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), S. PRUDENTOS (à C. COLOMER), P. RIU (à P. BATAILLE), S. POLATO (à S. GAUMOND), D. MARIN (à J. CORDELETTE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET).

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE.  
Acte n° : CCPC-2024029-09

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la procédure de marché suivante :

Appel d'offre ouvert/Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de Services en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché de service est alloté :

**Lot 01 : gravats propres et sales**

Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 10.000,00 € HT/an.

**Lot 02 bois**

Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 50.000,00 € HT/an.

**Lot 03 cartons**

Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 35.000,00 € HT/an.

**Lot 04 ferrailles-batteries**

Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 25.000,00 € HT/an.

**Lot 05 souches**

Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 5.000,00 € HT/an.

**Lot 06 tout venant**

Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 50.000,00 € HT/an.

**Lot 07 déchets verts**

Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 8.000,00 € HT/an.

Montant estimatif 549 000 € HT

Le délai d'exécution est de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois)

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 15.12.2023

Résultat de la consultation :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

La procédure a été clôturée le 18 janvier 2024 à 12h et 9 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

**VU** le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

-Critère prix : 70%

-Critère valeur technique : 30%

Moyen humains et matériels spécifiques pour la réalisation de la prestation 20%

Dispositions envisagées sur le plan environnemental 10%

**CONSIDERANT** que le tableau d'analyse de la CAO de la communauté de communes suivant :

N°	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
<b>LOT 01 : GRAVATS PROPRES ET SALES</b>				
1	SERNFRAN CERDANYA S.L. - variante	90	763,20 €	636,00 €
2	SERNFRAN CERDANYA S.L.	86,62	853,20 €	711,00 €
3	COLAS	67,4	1.260,00 €	1.050,00 €
4	COLAS - Variante	65,97	1.188,00 €	990,00 €
<b>LOT 02 BOIS</b>				
1	SERNFRAN CERDANYA S.L. - Variante	90	763,20 €	636,00 €
2	SERNFRAN CERDANYA S.L.	86,62	853,20 €	711,00 €
<b>LOT 03 CARTONS</b>				
1	SERNFRAN CERDANYA S.L. - Variante	90	763,20 €	636,00 €
2	SERNFRAN CERDANYA S.L.	86,62	853,20 €	711,00 €
<b>LOT 04 FERAILLES-BATTERIES</b>				
1	SERNFRAN CERDANYA S.L. - Variante	90	4.176,00 €	3.480,00 €
2	SERNFRAN CERDANYA S.L.	88,96	4.500,00 €	3.750,00 €
<b>LOT 05 SOUCHES</b>				
1	SERNFRAN CERDANYA S.L. - Variante	90	4.176,00 €	3.480,00 €
2	SERNFRAN CERDANYA S.L.	88,96	4.500,00 €	3.750,00 €
<b>LOT 06 TOUT VENANT</b>				
1	SARL SABATE ET BOUTAN	97	3.600,00 €	3.000,00 €
2	OURRY SAS	88,22	4.050,00 €	3.375,00 €
3	OURRY SAS - Variante	86,42	3.852,00 €	3.210,00 €
4	SERNFRAN CERDANYA S.L. - Variante	80,34	4.176,00 €	3.480,00 €
5	SERNFRAN CERDANYA S.L.	80	4.500,00 €	3.750,00 €
6	SARL SABATE ET BOUTAN - VARIANTE	68,50999	5.418,00 €	4.515,00 €
<b>LOT 07 DECHETS VERTS</b>				
1	SERNFRAN CERDANYA S.L. - Variante	90	763,20 €	636,00 €
2	SERNFRAN CERDANYA S.L.	73,47	1.080,00 €	900,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**VU** l'avis de la commission CAO du lundi 29 janvier 2024 proposant de retenir les entreprises suivantes :  
Lot 01 : gravats propres et sales : SERNFRAN CERDANYA S.L  
Lot 02 bois : SERNFRAN CERDANYA S.L  
Lot 03 cartons : SERNFRAN CERDANYA S.L  
Lot 04 ferrailles-batteries : SERNFRAN CERDANYA S.L  
Lot 05 souches : SERNFRAN CERDANYA S.L  
Lot 06 tout venant : ... SARL SABATE ET BOUTAN  
Lot 07 déchets verts : SERNFRAN CERDANYA S.L

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :  
D'approuver la proposition de la CAO, telles que détaillées ci-dessus ;

D'attribuer, en conséquence, les marchés aux entreprises suivantes :  
Lot 01 : gravats propres et sales : SERNFRAN CERDANYA S.L montant maximum sur 3 ans 30 000€HT  
Lot 02 bois : SERNFRAN CERDANYA S.L montant maximum sur 3 ans 150 000€HT  
Lot 03 cartons : SERNFRAN CERDANYA S.L montant maximum sur 3 ans 105 000€HT  
Lot 04 ferrailles-batteries : SERNFRAN CERDANYA S.L montant maximum sur 3 ans 75 000€HT  
Lot 05 souches : SERNFRAN CERDANYA S.L montant maximum sur 3 ans 15 000€HT  
Lot 06 tout venant : SARL SABATE ET BOUTAN montant maximum sur 3 ans 150 000€HT  
Lot 07 déchets verts : SERNFRAN CERDANYA S.L montant maximum sur 3 ans 24 000€HT

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'approuver la proposition de la CAO, telles que détaillées ci-dessus  
D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

